

# RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION SCO ANGERS RUN – 11 AVRIL 2026

## Préambule

---

Le présent règlement est applicable à l'ensemble des épreuves organisées dans le cadre du SCO ANGERS RUN 2026. Toutes les épreuves sont interdites à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celles-ci, et aux animaux.

## 1. Lieu, date et nature de la compétition

---

La 1ère édition du SCO ANGERS RUN aura lieu le samedi 11 avril 2026.

Les épreuves se dérouleront sur le territoire des communes d'Angers et de Beaucouzé.

Les départs du Le défi des uniformes, du 5km by Win Sports School et du 10km by ESPL auront lieu Rue André le Notre et les arrivées Rue Georges Morel.

Le programme prévoit différents parcours et épreuves ouverts à tous, licenciés F.F.A. et non F.F.A., et se décompte comme suit :

- 16h30 : Le défi des uniformes, course sur route de 10 km, ouverte à partir de la catégorie "Cadets" (16 ans et plus, nés en 2010 et avant)
- 18h00 : 5 km by Win Sport School, course sur route de 5 km, ouverte à partir de la catégorie "Minimes" (14 ans et plus, nés en 2012 et avant)
- 19h00 : 10 km by ESPL, course sur route de 10 km, ouverte à partir de la catégorie "Cadets" (16 ans et plus, nés en 2010 et avant)

Les trois courses sur route (Le défi des uniformes, 5 km by Win Sport School et 10 km by ESPL) sont mesurées officiellement.

## 2. Organisateur

---

La manifestation est organisée par le SCO ANGERS ATHLE, association loi 1901 déclarée dont le siège est situé au Vélodrome d'Angers, 19 Rue Montesquieu, 49000 Angers.

Le SCO ANGERS ATHLE est un club d'athlétisme affilié à la F.F.A.

Email : evenement@sco-angers-athle.fr

Site internet : <https://www.sco-angers-athle.fr/>

## 3. Conditions et participations

---

La participation à la manifestation est conditionnée à :

### *3.1 Catégorie d'âge :*

5 kilomètres mesuré officiellement : à partir de la catégorie U16 "Minimes" (14 ans et plus, né en 2011 et 2012)

10 kilomètres mesuré officiellement : à partir de la catégorie U18 "Cadets" (16 ans et plus, né en 2009 et 2010)

### *3.2 Certificat médical :*

#### Personnes majeurs :

La participation aux épreuves (Le défi des uniformes, 5 km by Win Sport School et 10 km by ESPL) est soumise pour les personnes majeures à la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass J'aime courir, délivrée par la F.F.A., en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la F.F.A. (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées.
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que vous avez réalisé le Pass Prévention Santé (ou "PPS" mis en place la F.F.A. via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum 1 an avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Sauf convention contraire, la personne majeure ne peut pas présenter à l'organisateur une licence d'une autre fédération.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent également fournir une attestation de réalisation du Pass Prévention Santé.

Les documents requis devront être remis au moment de l'inscription et au plus tard lors du retrait du dossard.

#### Personnes mineures :

Le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

#### *3.3 Modalité d'inscription :*

Les inscriptions au Le défi des uniformes, 5 km by Win Sport School et au 10 km by ESPL s'effectueront sur le site TimePulse (<https://www.timepulse.fr/>) jusqu'au dimanche 15 mars 2026 23h59 pour les places réservées licenciés F.F.A. et mardi 31 mars 2026 23h59 pour les places ouverts à tous.

#### *3.4 Droits d'inscription :*

Les droits d'inscription sont hors frais de la plateforme d'inscription en ligne.

- Le défi des uniformes : 15€ dont 1€ reversé à l'Association InvaincuS
- 5 km by Win Sport School : 11 € (non licencié), 8 € (F.F.A.) dont 1€ reversé à l'AGORAé d'Angers
- 10 km by ESPL : 15 € (non licencié), 12 € (F.F.A.) dont 1€ reversé à Leucémie Espoir

Il n'y a pas de remise tarifaire en cas d'inscription à plusieurs courses.

#### *3.5 Clôture des inscriptions :*

- Le défi des uniformes est limité à 750 participants avec possibilité d'augmentation si les autorisations sont obtenues.
- 5 km by Win Sport School est limité à 750 participants avec possibilité d'augmentation si les autorisations sont obtenues.  $\frac{1}{3}$  (un tiers) des places sont réservées aux licenciés F.F.A.
- 10 km by ESPL est limité à 1500 participants avec possibilité d'augmentation si les autorisations sont obtenues.  $\frac{1}{3}$  (un tiers) des places sont réservées aux licenciés F.F.A.

Les places réservées F.F.A. restantes au lundi 16 mars 2026 00h00 seront misent à disposition de tous jusqu'à la clôture prévue le mardi 31 mars 2026 23h59.

### *3.6 Athlètes handisports :*

Les athlètes en fauteuil sont acceptés uniquement sur la course 5 km by Win Sport School sauf les fauteuils de type "Handibike" qui sont considérés comme cyclistes par la Fédération Handisports. Le port du casque et des gants est obligatoire, et le fauteuil doit être doté d'un dispositif de freinage. Conformément à la réglementation, le départ des athlètes handisports sera donné 5 minutes avant le départ des autres concurrents de la course à laquelle ils participent.

La participation des joëlettes est autorisée uniquement sur le 5 km by Win Sport School et sous réserve que celles-ci soient positionnées, au départ, en arrière des concurrents, et que le nombre d'accompagnateurs soit limité à 6. Ces accompagnateurs seront dotés de dossards, mais non inclus au classement où figurera seulement la joëlette.

### *3.7 Mineurs :*

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation attestant de l'absence de réponse positive au questionnaire de santé établi conjointement par le Ministère de la Santé et le Ministère des Sports.

### *3.8 Dossard :*

Les dossards seront remis sur présentation d'une pièce d'identité. Ils pourront être retirés aux créneaux ci-dessous. L'athlète doit porter visiblement, maintenu par 4 épingle sur la poitrine, pendant la totalité de la compétition, et dans son intégralité, le dossard fourni par l'organisateur.

Samedi 11 Avril : 15h00-18h00 (Village SCO ANGERS RUN)

Conformément à la réglementation running, les ceintures porte-dossard sont interdites sous peine de disqualification.

### *3.9 Rétraction :*

Aucun remboursement ne sera effectué, pour quelque motif que ce soit.

### *3.10 Acceptation du présent règlement :*

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement et l'ensemble de la réglementation définie par la Fédération Française d'Athlétisme. Ce règlement arrêté à la date du 1 janvier 2026 peut être modifié par l'Organisateur. Dans ce cas, les changements seront annoncés sur le site de l'Organisation. Tout concurrent déjà inscrit préalablement aux modifications pourra, s'il s'oppose aux modifications intervenues, demander à l'Organisation l'annulation et le remboursement de ses droits d'inscription.

## 4. Cession de dossard

---

La cession de dossard ne se fera que par l'intermédiaire de la plateforme TimePulse jusqu'au mardi 31 mars 2026 23h59.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sans utilisation de la plateforme d'échange sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course . l'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## 5. Assurances

---

### *5.1 Responsabilité civile :*

La responsabilité de l'organisateur et des participants sera couverte par une police d'assurance en cours de souscription.

### *5.2 Assurance dommages corporels :*

Sauf s'ils ont renoncé, les athlètes licenciés F.F.A. sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

## 6. Règles sportives

---

La compétition se déroule selon les règles sportives de la Fédération Française d'Athlétisme.

### 6.1 Jury :

Le jury est composé d'officiels de la F.F.A., sous l'autorité d'un ou plusieurs juges-arbitres officiels running. Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales. Les décisions des juges-arbitres sont sans appel.

### 6.2 Aide aux concurrents :

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone, est interdite et disqualificative.

### 6.3 Suiveurs :

Aucun suiveur n'est accepté sous peine de disqualification.

### 6.4 Bâtons :

Le port des bâtons n'est pas autorisé

### 6.5 Limites horaires :

- Le temps maximum alloué est de 1h15 pour le 10km Le défi des uniformes avec un passage intermédiaire au 5ème kilomètre (ligne identique à la ligne de départ) en moins de 35 minutes.
- Le temps maximum alloué est de 45 minutes pour le 5 km by Win Sport School.
- Le temps maximum alloué est de 1h25 pour le 10km by ESPL avec un passage intermédiaire au 5ème kilomètre (ligne identique à la ligne de départ) en moins de 40 minutes.

Passé ces délais, les concurrents seront considérés comme hors-course, pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

#### *6.6 Chronométrage :*

Pour l'ensemble des épreuves, le chronométrage est assuré par la société TimePulse. Il se fera au moyen de puces transpondeurs intégrées aux dossards.

#### *6.7 Contrôle anti-dopage :*

Un contrôle anti-dopage peut avoir lieu inopinément sur l'ensemble des épreuves.

## 7. Classements et récompenses

---

#### *7.1 Classements :*

Un classement sera établi pour l'ensemble des épreuves

#### *7.2 Participation à plusieurs courses :*

- Participation aux trois courses (Le défi des uniformes, 10km by l'ESPL et 5km by Win Sport School) : Possible pour les athlètes nés avant le 1er janvier 2009 sous réserve d'être militaires, pompiers ou policiers. Les récompenses et primes ne sont pas cumulables, la récompense et prime sera celle du 10km Le défi des uniformes.
- Participation aux 10km by l'ESPL et 5km by Win Sport School : Possible pour les athlètes nés avant le 1er janvier 2009. Les récompenses et primes ne sont pas cumulables, la récompense et prime sera celle du 10km by l'ESPL.

#### *7.3 Challenge Entreprise by Monographic :*

Ce challenge est réservé aux équipes participant à la course des 10 km by l'ESPL. Elle est ouverte à toutes équipes mixtes dont les membres travaillent dans la même entreprise, la même association ou la même administration. Il n'y a pas de limite géographique.

Chaque équipe est composée de 3 coureurs. La répartition homme femme est libre.

#### *7.4 Challenge Etudiant by ESPL :*

Ce challenge est réservé aux équipes participant à la course des 5 km by Win Sport School. Elle est ouverte à toutes équipes mixtes dont les membres sont étudiants dans la même école. Il n'y a pas de limite géographique.

Chaque équipe est composée de 3 coureurs. La répartition homme femme est libre.

Les équipes se déclarent lors de l'inscription sur le site internet en mentionnant le nom de leur école, le nom de leur équipe.

Le classement est établi en additionnant le temps réel de chacun des coureurs par la société de chronométrage TimePulse.

#### *7.5 Récompenses :*

Les 3ères femmes et 3ers hommes de chacune des courses seront récompensés.

La meilleure équipe du Challenge Entreprises by Monagraphic sera récompensée.

La meilleure équipe du Challenge Etudiants by ESPL sera récompensée.

L'école ayant le plus d'inscrits sur le Challenge Etudiants by ESPL sera récompensée.

#### *7.6 Primes :*

Des primes identiques pour les femmes et les hommes seront versées sur les courses du 5 km by Win Sport School et 10 km by l'ESPL.

- 5 km by Win Sport School : 1ère place 100€ / 2ème place 75€ / 3ème place 50€
- 10 km by l'ESPL : 1ère place 200€ / 2ème place 150€ / 3ème place 100€

#### *7.7 Publication des résultats :*

Les résultats seront affichés sur le site d'arrivée et sur les sites internet suivants :

- Organisateur : <https://www.sco-angers-athle.fr/>
- Prestataire : <https://www.timepulse.fr/>
- F.F.A. : <https://www.athle.fr/>
- Commission Régionale Running : <https://www.paysdelaloire-athletisme.fr/>
- Commission Départementale Running : <https://www.courir49.com/>

## 8. Ravitaillement

---

Toutes les épreuves bénéficieront d'un ravitaillement en eau situé dans la zone d'arrivée.

## 9. Sécurité et soins

---

### *9.1 Voies utilisées :*

Les compétitions se déroulent sur des voies totalement fermées à la circulation.

### *9.2 Sécurité des concurrents :*

La sécurité est assurée par la présence d'un médecin, des Secouristes Français Croix Blanche et par la présence de signaleurs bénévoles sur l'ensemble du parcours.

## 10. Protection de l'environnement

---

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors course du concurrent fautif.

## 11. Droit à l'image

---

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

## 12. Force majeure

---

En cas de force majeure, l'organisation pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles. Ils devront alors se confirmer

aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

## 13. Annulation

---

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. L'information sera donnée par tous moyens et en particulier par une publication sur le site de l'organisation (<https://www.sco-angers-athle.fr/>) ainsi que sur ces réseaux sociaux (Facebook, Instagram et LinkedIn).

## 20. Protection de la vie personnelle

---

Tout participant peut demander expressément qu'il ne soit pas fait mention de son nom dans les résultats paraissant sur les sites internet de l'Organisation ni sur ceux des ses éventuels prestataires et/ou partenaires (s'adresser à l'Organisateur). Pour toute opposition à la publication de ses résultats sur le site de la Fédération Française d'Athlétisme, le demandeur devra informer expressément celle-ci à l'adresse suivante : [dpo@thle.fr](mailto:dpo@thle.fr)